

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Archives de Williams Sassine](#)[Collection La malle de Sassine](#)[Collection 13. Postes occupés : Niger, Gabon, Mauritanie : Manque Côte d'Ivoire et Sierra Leone](#)[Collection Divers postes occupés : Gabon](#)[Item Réponse : autorisation d'absence de 12 jours pour se rendre au Cameroun](#)

## Réponse : autorisation d'absence de 12 jours pour se rendre au Cameroun

Auteur(s) : Ministère Education Nationale Gabon

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

Ministère Education Nationale Gabon, Réponse : autorisation d'absence de 12 jours pour se rendre au Cameroun, 1973/12/12

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4034>

Copier

### Description & analyse

Analyse 1973.12.12 Gabon : autorisation d'absence de 12 jours pour se rendre au Cameroun  
Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

### Informations générales

Cote 13.2.7  
Collation 1

### Présentation

Date 1973/12/12  
Mentions légales

- Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS-ENS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages1

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 26/08/2025 Dernière modification le 28/10/2025

---

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT II

PERSONNEL CONVENTION COLLECTIVE

N° 007262 /MENRS/SG/DE2 /PCC

REPUBLIQUE GABONNAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE

AUTORISATION D'ABSENCE

Une autorisation d'absence de DOUZE (12) Jours. . . . .  
Pour compter du 22 Décembre 1973 au 2 Janvier 1974 . . .  
Est accordée à Monsieur SASSINE Williams . . . . .  
Qualité Professeur de Maths . . . . .  
En service . au Lycée d'Etat d'OYEM . . . . .  
Pour se rendre . . au CAMEROUN . . . . .  
L'intéressé (x) voyage à ses frais et devra rejoindre son  
poste le . 3 Janvier 1974 . . . . .

Fait à Libreville, le 12 DEC 1973

P. Le Ministre de l'Education Nationale  
et de la Recherche Scientifique

Le Secrétaire Général

S. NZE-OBAME